

Travail et certains autres, il ne devrait pas être difficile de trouver ces futurs commissaires.

La politique tarifaire du gouvernement actuel est bien définie. Le premier ministre actuel n'a aucunement hésité à déclarer quelle serait sa politique des quatre ou cinq prochaines années. Nous reconnaissons tous le courage et la sincérité du premier ministre dans la mise à exécution de son programme. On suggère maintenant qu'il se propose d'établir une Commission du tarif, chargée de le conseiller dans sa ligne de conduite. Est-il quelqu'un d'assez simple pour croire qu'une Commission du tarif va de quelque façon que ce soit modifier la politique présentement pratiquée?\*

Plusieurs VOIX: Très bien! très bien!

L'honorable M. FORKE: Je ne pense pas que la chose soit possible, et je ne pense pas que nous ayons droit de l'espérer. Je suis parfaitement sûr que s'il est créé une Commission du tarif, elle tirera des conclusions conformes à la politique déclarée du gouvernement. Comment pourrait-il en être autrement? Le premier ministre a-t-il jamais exprimé la moindre hésitation, le moindre doute, quant à la politique qu'il entend suivre? Il s'est nettement prononcé avant l'élection, et depuis il a réaffirmé ses intentions. Quelqu'un croit-il qu'une Commission du tarif va modifier ses vues? Quant à moi, je ne le crois pas.

Cette durée de dix ans est une longue période. Et songez aux frais qui en résulteront. Et les révélations faites devant un comité de cette Chambre au sujet des vastes sommes que certains individus ont encaissées, ont, je le crains, influé sur la question de la rémunération à attribuer aux membres de la Commission du tarif. On allègue que certains individus ont réalisé des profits de \$5,000, \$10,000, \$20,000 en une journée, ou en guère plus de temps...

L'honorable M. LAIRD: Des millions.

L'honorable M. FORKE: ...ou des millions, si vous préférez. En comparaison, un traitement de \$10,000 ou \$12,000 par année est une très faible somme. Mais à mes yeux, c'est une somme très élevée, et je trouve qu'un individu touchant pendant cinq années un traitement annuel de \$12,000 est adéquatement rémunéré pour ses services. De plus, c'est un grand honneur que d'exercer une pareille charge. Mais je ne me méprends en aucune façon sur les vues qui seront celles des commissaires. Quelqu'un pense-t-il un seul instant que le premier ministre va nommer au poste de commissaire une personne qui possédera mes vues sur le tarif? Il ne la nomme-

L'hon. M. FORKE.

rait certes pas. Il se rencontre dans le Dominion du Canada des hommes compétents et dominants qui ont des idées bien arrêtées à l'égard du tarif. Je ne partage pas l'avis de l'honorable sénateur qui a dit que le peuple modifie souvent ses idées sur cette question. En ce qui concerne ses points de vues sur le tarif, le public canadien est divisé en deux catégories bien distinctes: ceux qui ont foi dans un tarif modéré, et ceux qui ont foi dans une protection adéquate.

L'honorable M. SHARPE: Quelle est la différence?

L'honorable M. FORKE: La différence n'est pas, je suppose, bien sensible, mais elle a dû exister. J'admire le premier ministre pour l'attitude nette qu'il a prise. Je diffère tout à fait d'avis avec lui. Je crois qu'il est absolument dans l'erreur, mais je n'en admire pas moins son courage et les méthodes qu'il a employées pour réaliser ses idées. Mes honorables amis de la droite approuveront, j'espère, cette limite de cinq ans dans la durée des fonctions des commissaires. Je pense que dans cinq ans il se produira un changement de gouvernement...

L'honorable M. STANFIELD: Ne blâmez pas.

L'honorable M. FORKE: Je parle sérieusement. Je n'entreprends pas de dire que ce gouvernement sera libéral, travailliste ou conservateur. Un important mouvement s'opère dans l'Ouest, et nul ne peut prédire les événements, mais je ne serais pas surpris si, après la prochaine élection, ni les libéraux ni les conservateurs n'avaient la majorité en cette Chambre. Nous pourrions bien revoir les conditions qui régnaient en 1926.

Le très honorable M. GRAHAM: Cette Chambre est honorable.

L'honorable M. FORKE: Cette Chambre est honorable. Je crains que je n'ai pas rompu avec mes anciennes associations. Mais accordez-moi le temps.

L'honorable M. SHARPE: Je tiens à rendre bien explicites mes remarques d'hier. J'ai nettement affirmé, ce me semble, que j'étais opposé au projet législatif dans le moment actuel. Cela ne m'empêchera pas de voter contre tout amendement qui pourra être maintenant proposé. Je voterai contre la mesure chaque fois que j'en aurai l'occasion, parce que je suis d'avis qu'elle n'aurait pas dû être déposée en ce moment. Je répète que je voterai contre le bill, mais que je voterai aussi contre l'amendement.

Plusieurs VOIX: Au vote!